



## Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne

### 5 mai 2021 – 9h – Saint Julien de l'Escap

#### - Compte-rendu -

#### ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu de la CLE du 15 mars 2021
- Approbation du rapport d'activité de la CLE et du SAGE 2020
- Avis pour la ZPAAC de la Chancelée
- Avis pour le SDAGE et son Programme de Mesure + Plan de Gestion du Risque Inondation
- Avis projet éolien sur la commune de Saint Pardoult
- Validation du tableau de bord 2018
- Présentation du bilan du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Boutonne
- Présentation du bilan du Plan Pluriannuel de Gestion de la Boutonne amont
- Présentation du Plan Annuel de Répartition 2021

#### ÉTAT DE PRESENCE

##### Membres de la CLE – Collège des collectivités (29 membres)

##### Présents (19)

ALOE Caroline	Conseil Départemental de la Charente Maritime
BARRE Daniel	Communauté de communes Mellois en Poitou
BERTHONNEAU Frédéric	SYMBO
BLANCHET Fabien	Association des maires de la Charente-Maritime
BOUFFARD Christian	SMAEP 4B
CACLIN Philippe	SYMBO
DUGUY Jean-Luc	Association des maires de la Charente-Maritime
ÉMARD Frédéric	SYMBO
FLOCH RUJU Valérie	Association des maires de la Charente-Maritime
GARNIER Michel	SYMBO
GIBAUD Claudie	Association des maires de la Charente-Maritime
GICQUEL Roselyne	Association des maires de la Charente-Maritime
GIRAUD Thierry	Communauté de communes des Vals de Saintonge
GOURRAUD Julien	Association des maires de la Charente-Maritime
LARGEAU Jean-Claude	Association des Maires des Deux-Sèvres
MAZIN Jean-Claude	EPTB Charente
PERRIER Maurice	Eau 17
POINOT-RIVIERE Annie	SYMBO
TACHE Ornella	Association des maires de la Charente-Maritime

##### Pouvoirs (2)

RAMBAUD Fabrice	A M. CACLIN Philippe
ROUSTIT Jean-Marie	A M. EMARD Frédéric



## Membres de la CLE – Collège des usagers (18 membres)

---

### Présents (8)

AUDÉ Jean-Luc	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
BORDES Christophe	Fédération départementale de pêche 79
CHASTAING Christophe	UNIMA
DEMARCO Jean-Louis	Poitou-Charentes Nature
GIRAUD Patrice	Fédération départementale de pêche 17
MOIZANT Jean-Yves	OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)
VALENTIN Ghislaine	Association des moulins du bassin versant de la Boutonne
ROUSSET Alain	ADEP/CRPF

### Pouvoirs (2)

GIRAUDEAU Stéphane	A M. AUDE Jean-Luc
TRANQUARD Cédric	A M. MOIZANT Jean-Yves

## Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics (11 membres)

---

### Présents (5)

BROUSSEY Manuella	Agence de l'eau Adour-Garonne
BROUSSARD Eric	OFB
FONTAINE Yann	DDTM de la Charente-Maritime
VALEMBOIS Laurence	DDTM de la Charente-Maritime
GRELLIER Thierry / MOUILLOT Cyril (visio)	DDT des Deux-Sèvres

**TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 36/58**

## Invités de la CLE

---

### Présents (15)

BELLICAUD Aurélie	SYMBO – Technicienne médiateur de rivières Boutonne aval
BERNARDIN Anaïs	SYMBO – Technicienne médiateur de rivières Boutonne aval
CAMARERO Adrienne	SERTAD - Animatrice programme Re'Source
COUTANTIN Mickaël	SYMBO – Technicien médiateur de rivières Boutonne amont
DESWARTVAEGHER Nathalie	SYMBO – Animatrice du contrat territorial Boutonne
FONTENY Sylvie	Conseil Départemental 17
GARREAU Emmanuel	SYMBO - chargé mission SAGE
GUERIN Gérard	ASA Voissay-Ternant
HILLARET Catherine	Association des maires de la Charente-Maritime
JOLY Alban	SYMBO – Animateur SAGE Boutonne
PABOEUF Alexandre	Chambre d'agriculture 17
POMMIER Valentin	OUGC Saintonge
STAUD Florent	SYMBO – technicien médiateur de rivière Boutonne moyenne
VOIX Pascal	SYMBO – responsable GEMAPI



## Excusés

OBER Yves	<i>CCI Rochefort Saintonge</i>
GAUTIER Jean-Michel	<i>Association des maires de la Charente-Maritime</i>
COURTIN Béatrice	<i>Association des Maires des Deux-Sèvres</i>
RAMBAUD Fabrice	<i>Association des Maires des Deux-Sèvres</i>

## Président de séance :

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

## Secrétaire de séance :

Claudie GIBAUD

- Les diaporamas présentés lors de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante :  
<http://symbo-boutonne.fr/index.php/telechargement-documents-de-travail-cle>



Le Président de la CLE accueille les participants et les remercie d'être venu à Saint Julien de l'Escap.

Il est procédé à un appel nominatif des membres par collègue, ainsi que des pouvoirs donnés.

Le président présente l'ordre du jour et signale que celui-ci est chargé. La CLE doit se positionner sur un certain nombre de sujets avant de rentrer dans la période de réserve électorale des élections départementales et régionales de juin 2021. La CLE ne pourra pas valablement délibérer tant que les conseils départementaux et régionaux n'ont pas désignés leurs nouveaux délégués. La prochaine réunion de la CLE pourrait avoir lieu au dernier trimestre 2021.

## 1<sup>ER</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE CLE

**L'animateur du SAGE** demande s'il y a des remarques, observations ou suggestions sur le document. Tous les documents ont été mis en ligne à partir de la mi-avril 2021, soit 3 semaines avant la réunion.

**Le Président** propose de voter l'approbation du document.  
Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.  
Le document est approuvé.

## 2<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CLE ET DU SAGE 2020

**M. JOLY** présente les différentes actions mises en place par le service SAGE et la structure porteuse ainsi que les réunions de la CLE et les groupes de travail réunis. L'animateur demande s'il y a des remarques, observations ou suggestions sur le document.

**Le Président** propose de voter l'approbation du document.  
Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.  
Le document est approuvé.

## 3<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – APPROBATION DE LA ZPAAC DE LA CHANCELEE

**Mme BROUSSEY** présente les éléments de contexte des AAC, les objectifs et les subventions apportées aux programmes Re'Source par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**Mr GRELLIER** présente la démarche ZSCE et ZPAAC. Il présente également les périmètres de la zone d'action et parcelles comprises dans le programme. Le périmètre de la ZSCE/ZPAAC est proposé à la CLE puis à la chambre d'agriculture et au CODERST. Chaque structure doit émettre un avis avant le mois de juin. L'arrêté de définition du périmètre sera ensuite proposé au préfet des Deux-Sèvres.

**M. DEMARCQ** dit qu'il y a plusieurs puits et forages sur le site de l'AAC. Il demande s'il va y avoir des précautions qui seront prises car beaucoup ne sont pas protégés et peuvent menés à la nappe et engendrer des pollutions. Un travail de recherche et de protection sera-t-il mis en place ?

**Mr GRELLIER** répond qu'il y a déjà eu un premier travail de diagnostic réalisé sur tout le territoire de la Chancelée pour les puits et forages existants. Tous les éléments ont été recueillis. Dans le programme mis en place par le SERTAD, la protection des têtes de forages et de puits sera mise en avant. Parmi les actions du programme, une partie sera des actions sur le volet agricole et une autre partie des actions à destination des particuliers. Les puits et forages recensés sont principalement détenus par des particuliers.

**M. DEMARCQ** dit qu'il y a également des puits détenus par des professionnels et pas uniquement des particuliers.

**Mr EMARD** répond que les particuliers et professionnels ont été désignés par Mr GRELLIER.

**Mr JOLY** précise que Adrienne CAMARERO, animatrice Re'Source de la Chancelée, est présente.



**Mme CAMARERO** indique qu'il y a deux forages sur la Chancelée. Un diagnostic a été établi lors du premier programme Re'Source.

**Mr BERTHONNEAU** précise qu'il n'y a pas d'exploitant agricole qui irrigue sur ce territoire.

**Mme CAMARERO** confirme qu'il n'y a que des forages particuliers.

**Mr GRELLIER** confirme également qu'il n'y a pas d'irrigant sur cette zone et que les puits et forages sont uniquement chez les particuliers. Ils ne sont utilisés que pour l'abreuvement des animaux et pour le lycée agricole.

**Mr MOIZANT** indique que la profession agricole est opposée à la mise en place de ZSCE. Dans les programmes Re'Source, la profession agricole a essayé de mettre en avant que les mesures mises en place n'étaient pas appropriées et adaptées et surtout pour leur financement. On s'aperçoit à la fin des programmes que l'on n'a pas eu les effets souhaités. Ils avaient suffisamment alerté sur ce point sur certains bassins. Du coup, pour la mise en place de la ZSCE, zone soumise à contrainte, les seuls qui seront soumis à la contrainte ce sont les agriculteurs sur ces territoires. C'est dommage car si la profession avait été plus écoutée sur les premiers programmes, ça se passerait un peu mieux.

La seconde chose est que les mesures qui sont soumises à contraintes, notamment vouloir mettre du bio partout, c'est un peu contradictoire avec l'enjeu qui est devant nous, à savoir le réchauffement climatique, par exemple avec l'utilisation d'un peu plus de matériel et de mécanisation quand on est en bio, la difficulté d'avoir une couverture des sols qui est très compliquée quand on est en bio. Donc on impose des mesures qui sont un peu contradictoire avec les vrais enjeux. Il alerte simplement, il faut être bien vigilant sur les mesures que l'on met en place car c'est bien plus complexe que l'on pourrait le penser et parfois on croit avoir la science infuse et ça nous revient comme effet boomerang.

**Mr DEMARCQ** souhaite contredire Mr MOIZANT. Jusque-là c'était sous le régime du volontariat pour essayer de protéger ces zones de captages. On voit les résultats, c'est que l'on a des taux de nitrates qui sont relativement importants avec des dépassements, des molécules pesticides qu'on retrouve en relative quantité sur ce captage. Il pense que la contrainte va aller de pair avec une amélioration.

**Mr MOIZANT** souhaite revenir sur ce que dit Mr DEMARCQ. Il attire l'attention de la CLE encore une fois. Dans ce qu'il a dit, il n'y a aucun propos qu'il a tenu avant. Il a dit que si les résultats n'avaient pas été atteints, c'est que les mesures n'étaient pas bonnes. Il n'a pas fait allusions à autres choses, Il dit simplement que les mesures volontaires n'étaient pas bonnes. Les mesures n'étaient pas adaptées.

**Mme CAMARERO** indique que les mesures n'étaient peut-être pas adaptées mais elles ont été construites avec la profession agricole, c'est quelque chose d'important. Les mesures n'ont pas été inventées comme ça. Donc si la profession agricole ne s'implique pas suffisamment, on ne peut pas atteindre les objectifs.

**Mr MOIZANT** signale que si les mesures ne trouvent pas preneurs, c'est qu'elles ne sont pas adaptées.

**Mr BOUFFARD** dit que c'est toute la problématique du volontariat. Il y a un certain nombre d'agriculteur qui sont porteurs et même moteurs et ce n'est qu'une petite fraction. Or fatalement, avec un petit nombre on n'obtient pas les résultats.

**Mme BROUSSEY** souhaite apporter des éléments complémentaires de ce qu'on voit à une échelle plus large et plus générale. L'idée de mettre en place ce type de démarche, n'est pas forcément pour aller jusqu'au programme d'action réglementaire obligatoire. L'idée est bien d'avoir une synergie des moyens et d'essayer d'avoir une application par le plus grand nombre de personnes possibles pour avoir des résultats. L'objectif est bien qu'il y ait un plus grand nombre d'implication pour avoir des résultats. On s'est rendu compte que sur différents programmes où il y avait des démarches de type ZPAAC qui étaient mises en place, les professionnels agricoles qui étaient déjà impliqués dans les premiers programmes étaient demandeurs de ce type d'outils car ça leur permettait de mettre en valeur leur pratique et de réussir à impliquer leurs collègues et de tirer vers le haut l'ensemble de la profession agricole. Sur les territoires où il y a déjà eu la mise en place de ce type d'outils, à ce jour, il n'y a pas eu besoin d'aller jusqu'à la mise en œuvre d'un programme réglementaire obligatoire car il y avait suffisamment d'implication sur les territoires avec des objectifs réalisés et atteints et donc il n'y a pas besoin d'aller jusqu'à la contrainte réglementaire.

**Mr FONTAINE** complète et dit que c'est une démarche qui n'est pas propre à la présentation qui est faite aujourd'hui mais qui se fait sur l'ensemble des contrats du périmètre Adour Garonne et qui en concerne d'autres et avec toujours la réflexion de voir au niveau local quelles choses on peut améliorer par rapport aux contrats qui existent pour que les actions soient mieux adaptées. C'est une démarche qui se fait à l'échelle de l'ensemble des contrats, qui sont déclinés auprès de chacun des périmètres, contrats et mesures.



**Mme BROUSSEY** rejoint ce qu'a dit Mme CAMARERO. La particularité que l'on a sur l'ex Poitou-Charente et maintenant à l'échelle de Nouvelle Aquitaine, c'est que ce programme s'inscrit dans le cadre des programmes Re'Sources, qui est un programme partenarial et qui inclut l'ensemble des parties prenantes y compris les représentants de la profession agricole et généralement on a une co-construction des programmes avec l'ensemble des parties prenantes.

**Mr GRELLIER** complète et dit que l'on est sur un territoire relativement modeste avec un nombre d'exploitant relativement faible, il y a 18 exploitations concernées. On a déjà une certaine dynamique qui est installée sur ce secteur-là avec des exploitants volontaires. Une chose est sûre, une fois que le périmètre sera défini et arrêté, le programme d'action sera rédigé, et il ne sera pas rédigé par nous seul, il sera rédigé en concertation avec les exploitations de la profession agricole et les OPA. Donc on sait que l'on ne sera pas moins ambitieux que la réglementation puisqu'il y a la réglementation à respecter mais on ira bien au-delà. Pendant les premières années, 1-2 ou 3 ans, on sera encore sur la base du volontariat et si les résultats ne sont pas probants, on peut imaginer une décision préfectorale de basculer sur du réglementaire obligatoire beaucoup plus contraignant. En tant qu'habitant du secteur, il voit tous les jours des actions qui sont menées et qui sont plutôt favorables.

**Mr EMARD** demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

**Mr BLANCHET** demande s'il y a des indicateurs qui seront mis en place pour évaluer les effets des actions.

**Mr GRELLIER** répond que oui, il y a déjà des indicateurs de suivi : taux de nitrate, pesticides etc.... qui sont menés par le SERTAD et ce sera poursuivi et c'est le but. Si on mène des actions et qu'on ne vérifie pas l'impact ça ne sert à rien. Il y aura des indicateurs de suivi, il y a ceux qui sont existants et il est fort à parier qu'il y en a d'autres qui seront mis en place dans le cadre de la mise en place du programme d'actions.

**Mme BROUSSEY** complète sur le sujet de l'extrapolation. L'AEAG, depuis 2008, a une cinquantaine de programme qui ont été mis en œuvre, avec déjà 100M d'€ de dépensé sur ces programmes. Il y a de nouveaux captages identifiés comme prioritaire dans le prochain SDAGE donc il y a d'importants efforts à faire sur ces captages-là. Au niveau de l'AEAG, en termes de financement, on met une priorité sur les captages identifiés comme prioritaire dans le SDAGE. Ce sont des captages « conférences environnementales » ou « grenelles ». Ce sont des captages qui sont déjà identifiés dans le SDAGE AG comme prioritaire. L'AEAG va mettre un focus particulier sur ces captages-là. Néanmoins, ça ne veut pas dire qu'il ne peut pas se faire de choses ailleurs, en revanche ce seront certainement des programmes plus légers ou des actions plus ciblées.

Sur le bassin de la Boutonne, sur le territoire du 4B, certains captages sont identifiés comme prioritaire dans le SDAGE et font l'objet de la même démarche.

**Mr BOUFFARD** se demande, alors qu'il y a entre 9 et 12 captages classés prioritaire sur le territoire du 4B, si la DDT aura la disponibilité nécessaire pour avoir une zone définie avant 2022 sur tous ces captages.

**MR GRELLIER** partage l'inquiétude portée par Mr Bouffard car depuis quelques mois, sur cette question-là, il est tout seul pour tout le département. On fera au maximum, comme d'habitude. Il serait peut-être judicieux de proposer un échelonnement, un étalement de cette demande de définition de périmètre, en ciblant ceux qui sont 'vos' prioritaires. Dans un premier temps, on peut imaginer ça. L'AEAG a déjà une expérience à ce sujet dans d'autres secteurs, ça serait l'occasion de proposer ce genre de chose pour que l'on puisse être efficace, efficient et au plus juste.

**Mme BROUSSEY** confirme. L'idée pour le programme Re'Source du 4B, ce sera de le définir ensemble, en commun. Si on fait le parallèle avec ce qui s'est fait sur les programmes Re'Sources de Charente sur lequel il y a énormément de captages prioritaires, il y a eu un échelonnement des arrêtés de périmètres. La DDT a travaillé pour prioriser les périmètres. De mémoire il devait y en avoir une dizaine, il y a eu une priorisation des captages et la DDT a pris les arrêtés de périmètres « par lot » et a échelonné ça sur 2 ans.

**Mr BOUFFARD** demande si on partirait sur des dates équivalentes en fonction des bassins.

**Mme BROUSSEY** dit que ça pourrait être une solution envisagée mais ne peut donner la réponse aujourd'hui. Cette méthode peut être une piste. Pour que l'AEAG puisse valider un programme d'action devant les instances, il faut qu'il y ait un engagement dans la démarche.

**Mr BOUFFARD** dit que la difficulté est que les programmes sont de 5 ans. Or si on commence un programme sur un bassin donné et que la validation n'a lieu que 2 ou 3 ans après, on a déjà perdu 3 ans.



**Mme BROUSSEY** confirme. Pour les AAC Charente, le programme a été validé par le CoPil et a reçu un avis favorable de la CLE Charente et a été validé auprès de nos instances de l'AEAG, et en parallèle on a travaillé avec la DDT de la Charente pour identifier et prioriser les périmètres sur lesquelles il y allait avoir les premiers arrêtés de périmètres ZPAAC, et on a validé le programme sur toutes les AAC avec un engagement échelonné des différents arrêtés préfectoraux. Le programme est bien lancé l'année 1 et les différentes définitions de périmètre se sont échelonnées sur les 3 années suivantes.

**Mr EMARD** met au vote de la CLE le projet de périmètre de la ZPAAC de la Chancelée.

Il n'y a pas d'opposition, il y a 4 abstentions et 32 pour.

L'avis est favorable à la majorité.

Mr GRELLIER quitte la réunion et est remplacé par Mr MOUILLOT.

#### 4<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – AVIS SUR LE SDAGE ET SON PROGRAMME DE MESURE

**Mme BROUSSEY** présente le SDAGE et le PdM du Comité de Bassin Adour Garonne. Le forum de l'eau Charente a eu lieu le 28 avril et a décrit plus précisément le programme.

**Mme VALENTIN** demande comment sera consulté le grand public.

**Mme BROUSSEY** répond qu'il y a toujours la question de comment réussir à toucher le grand public. Elle suggère que cela passe par les élus. L'idée est d'avoir des relais. Au niveau du bassin AG, il y a des campagnes de publicités. Cela reste toujours compliqué de toucher le grand public. L'idée est bien d'avoir des relais et de faire connaître/diffuser cette adresse mail sur laquelle tout à chacun peut rendre un avis.

Le SDAGE ne va pas donner d'orientation/d'action précise. Le SDAGE va apporter des pistes et des grandes dispositions mais ne va pas expliquer ce qu'il faut faire pour chaque territoire. Dans certaines conditions, il y a tout un nombre d'actions à mettre en place et c'est le rôle des CLE d'identifier les actions les plus pertinentes localement. En effet, une disposition ne va pas se traduire de la même manière sur la Boutonne que sur le Gave de Pau. C'est cette dualité qu'il faut gérer quand on produit des programmes à l'échelle d'AG, il faut donc que les dispositions soient suffisamment précises pour avoir du sens mais aussi suffisamment large pour avoir de la souplesse. Le rôle des acteurs locaux est de décrire ça localement pour que ce soit pertinent.

**Mr EMARD** constate que des fois il y a des visions que l'on a du mal à décliner sur un bassin versant car on a plus affaire à la réglementation qui ne s'adapte par forcément au cours d'eau. L'exemple entre le Gave de Pau et la Boutonne est juste.

Mr Emard est étonné car tous les jours dans les médias et dans la pression de « l'opinion publique », on entend parler des zones humides et de l'importance des prairies naturelles. Il souhaite insister, que ferons-nous des graminées et autres végétaux qui poussent sur les prairies naturelles, si on dézingue l'élevage comme c'est le cas. Ce n'est pas que sur le bassin de la Boutonne, c'est général. Pour les prairies restantes sur le bassin de la Boutonne, si les éleveurs ne peuvent rien en faire et qu'ils ne vivent pas ou plus de leur métier, il ne sait pas comment ils pourront les préserver.

**Mr FONTAINE** indique c'est un point qui est bien identifié au sujet des zones humides. C'est un milieu particulier et pour qu'il soit maintenu de façon durable avec les activités qui vont avec, les zones humides ont été identifiées dans le cadre du plan d'action pour les zones humides (PAZH). La zone humide de Brouage dans le département est un site pilote pour travailler sur les solutions transposables à d'autres territoires, notamment comment favoriser et maintenir une agriculture d'élevage compatible, durable qui permet l'entretien et le maintien de ces zones humides. C'est dans ce cadre que les actions pilotes sont menées pour les transposer dans les autres territoires.

**Mr BOUFFARD** dit que c'est avant tout un problème de politique pour gérer le problème en général et une question de politique économique. Quand on voit le problème de l'élevage, un exemple c'est le mouton, jusque dans les années 1970, les éleveurs de mouton vivaient sur des sols très ingrats, généralement très morcelés et difficile d'exploitations. Aujourd'hui, les éleveurs de mouton ne vivent que grâce aux subventions. Comment peut-on maintenir l'élevage dans ces conditions-là. La problématique essentielle est l'importation essentiellement d'Amérique du sud et de Nouvelle-Zélande.

**Mr EMARD** signale que la problématique est transposable à plein de productions.



**Mr MOIZANT** souhaite donner son ressenti sur le SDAGE. Il donne 3 raisons pour lesquelles, la profession agricole donnera un avis défavorable sur le SDAGE.

La première c'est qu'il est inscrit dedans, la révision de la définition du respect du DOE. C'est une chose qui le gêne car quand on regarde le bon état des eaux et que l'on rajoute des molécules que l'on ne cherchait pas et quand on les trouve on dit que ça s'est dégradé mais finalement on ne sait pas si elles ont diminué ou non lors de l'état des lieux, il trouve que c'est dangereux de faire ça.

La deuxième c'est la libre continuité écologique. C'est un domaine sur lequel il est extrêmement inquiet, pour l'arasement des ouvrages. D'autant plus sur un bassin comme celui de la Boutonne, y compris sur les affluents. Il pense que c'est contre-productif par rapport aux zones humides par exemple. Un certain nombre de zones humides pourraient disparaître sur le bassin. Cela va à l'encontre de ce que l'on a besoin aujourd'hui, ralentir les écoulements plutôt que de les accélérer et maintenir des niveaux le plus haut possible dans les cours d'eau et garder des volumes. Ça lui semble être du bon sens compte-tenu de l'état des milieux et de cette année par exemple. La dernière fois que l'on a parlé de la Boutonne, c'était pour dire qu'on était en vigilance rouge inondation, la prochaine fois qu'on en parlera, avec deux mois d'écart, c'est que l'on sera en vigilance rouge sécheresse.

La troisième, ce sont les solutions fondées sur la nature, qui doivent être la priorité. Il ne sait pas ce que c'est et il est très inquiet. Mais la priorité c'est les économies. Il est inscrit dedans que notre vertu ne passera que par l'économie. Il ne dit pas qu'il ne faut pas faire attention, mais il croit que l'efficacité de l'eau et son utilisation est le point essentiel pour les enjeux de demain. Mais faire croire, que demain, avec un réchauffement, avec un dérèglement, il rappelle que sur les derniers 80 jours, il y a eu 24 mm de précipitations soit 0.3 mm/j. Si vous regardez l'année dernière, les périodes s'alternent, ce n'est pas vivable pour l'agriculture de ce bassin qui a des réserves très faibles dans son sol. Il ne peut pas croire qu'on puisse valider un document, qui nous dit que demain, alors qu'on aura davantage soif, qu'on aura plus chaud, qu'on aura ce dérèglement, on consommera moins d'eau. Pour lui, c'est suicidaire et on va dans le mur. Ce sera la raison pour laquelle, il s'oppose à ce document-là.

Il fait également remarquer que la complexité de la politique de l'eau dans ce pays, avec les SDAGE, les SAGE, les programmes de mesures, les PTGE, on rajoute toujours quelque chose. Il faut davantage de concertation etc... mais quand on regarde le bilan du SDAGE AG, on s'aperçoit que finalement, des grands ouvrages il s'en est fait il y a 20 ans. Et aujourd'hui on vit sur nos acquis, les choses que la génération précédente ont faites. Il alerte sur le fait que, je comprends que l'on peut avoir des oppositions sur l'irrigation car on ne peut pas voir nos cours d'eau assécs. Il a plu entre 10 et 15 mm sur le bassin, sachez que ça représente le double des besoins de la consommation d'eau en irrigation sur le bassin. Ce que vous allez voir remonter dans les cours d'eau demain, ce sera l'impact qu'aurait les stockages sur le bassin de la Boutonne.

Pour ces raisons, il pense que l'on doit donner un avis défavorable à ce document.

**Mr AUDE** partage le commentaire de Mr MOIZANT et indique que cet avis est partagé par l'ensemble des collègues de la profession agricole jusque dans le sud-ouest du territoire. Il n'y a pas assez de mise en avant sur la pérennité de la sécurité de l'eau. Ce n'est pas dans ce programme-là que l'on répond à l'enjeu majeur de l'eau.

**Mr EMARD** indique que des solutions seront apportées car il y a une mission ministérielle qui vient nous rencontrer. Il ajoute que pour la continuité écologique, il est difficile de tout comprendre.

**Mr EMARD** met au vote de la CLE le projet de SDAGE et son Programme de Mesure.

Il y a 6 oppositions, 8 abstentions et 22 pour.

L'avis est favorable à la majorité.

## 5<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – AVIS SUR LE PGRI

**Mr JOLY** présente succinctement le PGRI et les objectifs.

**Mr EMARD** rappelle que des stations de jaugeage vont être supprimées. Ainsi, le SYMBO propose d'installer des échelles supplémentaires sur tout le bassin versant pour que l'on est un suivi en temps réel en période de crue pour pouvoir anticiper les événements. C'est pour ça que le SYMBO propose dans la mesure de ces moyens, à ce que les communes qui ne sont pas soumises à un PPRI, d'élaborer, et de les aider dans la démarche relativement simple si on ne se complique pas les choses, des Plan Communaux de Sauvegarde en les alertant sur les zones inondables. Sur le bassin versant, avec les dernières élections municipales on a plus 70% de renouvellement des élus, qui ne connaissent pas forcément leur territoire et où il n'y a plus personnes dans les conseils municipaux qui ont la culture de ce qui se passe et s'est passé, c'est quand même important de leur faire toucher du doigt ces choses-là puisque malheureusement on vit de plus en plus des phénomènes extrêmes. Mr MOIZANT a rappelé, et on le constate tous, le 15 février on était à l'article de la crue et le 15 mai on est à l'article des assécs.





**Mr EMARD** met au vote de la CLE le projet de Plan de Gestion du Risque Inondation  
Il y a 1 opposition, 2 abstentions et 33 pour.  
L'avis est favorable à la majorité.

## 6<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE ST PARDOULT

**Mr JOLY** présente le projet éolien.

**Mr EMARD** dit que le projet d'installation de 4 éoliennes sur les communes d'Antezant-Saint Pardoult est en cours de construction. Mr Emard a évoqué ce sujet avec le maire de la commune et précise que le projet n'est pas du tout validé par le conseil municipal de Saint Pardoult.

**Mr AUDE** dit que pour plusieurs projets de ce type, les dossiers sont validés sans que le conseil municipal ne soit d'accord.

**Mr JOLY** précise qu'il y a eu une concertation auprès du grand public pour la mise en place du projet.

**Mr AUDE** demande quelle est l'influence de ce projet sur l'eau.

**Mr DEMARCQ** s'interroge également sur la validation de ce dossier par rapport à la problématique de l'eau.

**Mr EMARD** explique que c'est par rapport à l'autorité environnementale.

**Mr FONTAINE** précise que toutes les autorisations environnementales doivent, lorsqu'elles sont sur le périmètre d'un SAGE, être présentées en CLE pour obtenir un avis. Cette demande est une autorisation environnementale instruite par la DDTM et l'est au titre des ICPE et c'est la même procédure. La CLE doit pouvoir éclairer la décision du service instructeur sur le projet. En effet, sur ce sujet, l'avis de la CLE doit être réfléchi par rapport à la problématique des milieux aquatiques, à savoir s'il y a un impact de ce projet sur ces milieux.

**Les membres de la CLE** émettent une remarque sur le nombre de projet et d'éolienne sur le territoire et l'impact sur le paysage.

**Mr EMARD** précise que la commune n'est pas contre mais se pose la question de l'accumulation du nombre de projet. Il fait remarquer que c'est également un sujet très subjectif.

**Mr FONTAINE** rappelle à la CLE de faire attention à la motivation de l'avis par rapport à l'objet même de la CLE.

**Mr BERTHONNEAU** dit que lorsqu'un tribunal ne sait pas décider quoi, il se déclare incompétent. Alors est-ce que la CLE ne pourrait pas se déclarer incompétente ? Notamment pour un sujet qui n'a pas grand-chose à voir avec les milieux aquatiques.

**Mr EMARD** rappelle ce qu'à expliquer Mr Fontaine. Si la CLE se dit incompétente alors elle ne sera plus consultée sur grand-chose.

**Mr FONTAINE** dit que l'on est en dehors d'un débat qui est sur le contenu même du SAGE. Par contre dans la motivation de l'avis, il est important de comprendre que l'impact du projet sur le SAGE, l'eau et les milieux aquatiques est trop faible pour que ça puisse être pris en compte. Il est important que l'avis de la CLE soit porté sur le regard par rapport à l'eau et les milieux aquatiques.

**Mr AUDE** souhaite donner un avis. Il est très inquiet sur l'avancée technologique par rapport au matériel agricole car il y a déjà des coupures régulières sur les portables et plus il y a d'éoliennes sur les territoires, qui sont des objets connectés, on ne sait pas si demain on pourra toujours utiliser notre matériel. Un second point de vue, personnel, ce n'est pas un avantage touristique d'avoir des éoliennes dans nos paysages. Au niveau patrimonial, si on a des éoliennes partout, est-ce intéressant ou pas ? Sur l'eau, il n'y a pas vraiment de problème. Dans l'agriculture, il y a une préférence importante pour le photovoltaïque dans nos exploitations. En revanche, pour revenir sur les éoliennes, il y a certainement des impacts sur la faune, la nuit également.



**Mr EMARD** dit que pour l'aspect financier, quand on propose à un agriculteur propriétaire 10 000 € par an alors qu'il a une retraite de 7 000 € par an, il ne peut pas dire non.

**Mme VALENTIN** demande si la commune a pris une délibération pour s'opposer au projet.

**Mr EMARD** répond qu'il n'a pas posé la question de cette manière-là. Il a demandé au maire ce qu'il avait été dit par le conseil municipal par rapport à ce projet.

**Mr FONTAINE** rappelle la suite de la procédure. La phase d'instruction va se poursuivre par une phase d'enquête publique lors de laquelle la commune devra donner officiellement son avis par une délibération du conseil municipal.

**Mr EMARD** met au vote de la CLE le projet d'installation d'éoliennes sur la commune de Saint Pardoult.

Il y a 5 oppositions, 23 abstentions, 8 favorables

L'avis est favorable.

## 7EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR – TABLEAU DE BORD DU SAGE

**Mr JOLY** présente les objectifs, le contexte et la poursuite du tableau de bord

**Mr DEMARCQ** dit que chacune des actions sera discutée en réunion et demande s'il faut émettre un avis général.

**Mr JOLY** confirme que c'est un avis général sur la nouvelle forme du tableau de bord.

**Mr CACLIN** dit que le principe est le bon, l'objectif est d'apporter une information simplifiée avec la possibilité d'intervenir sur chacun des paramètres. Ça fait partie des missions du SAGE.

**Mr EMARD** met au vote de la CLE le tableau de bord 2018.

Il n'y pas d'opposition et aucune abstention.

L'avis est favorable.

## 8EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR – BILAN DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU

**Mme DESWARTVAEGHER**, animatrice du projet de territoire, présente le contexte du territoire et le bilan du projet de territoire par axe et action.

Le bilan conclue à la suppression des actions de l'axe 1 qui n'ont pas d'effet sur les milieux. Elle présente ensuite les actions de l'axe 2 et l'évaluation qui en a été faite dans le rapport. Il y est indiqué que le contexte juridique est un frein à l'avancée de certaines actions et que ça ne favorise pas une situation apaisée pour rentrer dans les démarches.

**Mr DEMARCQ** ne comprend pas en quoi cela est un frein.

**Mme DESWARTVAEGHER** explique que la démarche et le contexte du contentieux en cours sur les AUP et sur les réserves, peut bloquer les engagements, et les exploitations et les agriculteurs pour aller de l'avant et s'engager dans les actions.

**Mr DEMARCQ** répond que c'est également une façon de montrer qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Ce n'est pas un frein. C'est plutôt constructif.

**Mme DESWARTVAEGHER** demande si la profession agricole souhaite s'exprimer à ce sujet.

**Mr MOIZANT** souhaite s'exprimer. En premier lieu, il souhaite confirmer ce qu'il a dit au début. Parfois les actions mises en place n'étaient pas adaptées et ne trouvaient pas preneur. Les diagnostics d'exploitation et les informations concernant la partie 'efficacité de l'eau et économie d'eau' ont déjà été faites. Il a été président des irrigants de 2001 à 2011, en 2002 c'est ce qu'il a été fait. On a fait un programme de sonde tensiométrique, de meilleure connaissance des sols, des réserves utiles, meilleure utilisation de l'eau... Liée à toute cette démarche-là de formation des agriculteurs notamment pour l'utilisation de l'eau, tout ça, ça a déjà été fait. Aujourd'hui quand on propose ça à un agriculteur, il nous regarde un peu bizarrement et dit que c'est un travail qu'il a déjà fait depuis longtemps. Les M3 que l'on apporte à l'hectare ce n'est plus du tout pareil que ce que l'on faisait il y a 20 ans. C'est une réalité, même si tout le monde ne veut pas forcément l'entendre. Du coup, ça ne trouve pas forcément preneur. On a parlé des MAE, des zones blanches. On



met des MAE en place, mais finalement les agriculteurs n'y ont pas accès du tout. Le dossier luzerne, on a essayé d'y travailler, mais ce n'est pas aussi simple que ça et ça n'a pas marché.

Après, qu'il y ait des agriculteurs réticents par rapport à la conjoncture, oui évidemment. Le SAGE à plus de 20 ans, le 1<sup>er</sup> signé en Adour-Garonne, les conséquences qui sont certaines, c'est qu'on est passé d'un peu plus de 20M de m<sup>3</sup> prélevé pour l'irrigation, à à peine 8M, une réduction des 2/3. Tout le monde s'en réjouit, sauf que selon les études de l'agence de l'eau, c'est 10 à 15 M d'€ de perte d'activité économique chaque année. Il comprend bien qu'avec nos territoires dynamiques, on peut s'en passer assez librement, mais quand même, les conséquences sur les exploitations et leurs évolutions, sont là-aussi. En contrepartie, il y avait le stockage, et ce stockage il n'arrive jamais. Donc à un moment, vous trouverez toujours quelques personnes pour venir ici dialoguer, mais sachez que c'est de plus en plus difficile de trouver des gens qui peuvent venir ici débattre en confiance et dans l'intérêt des territoires. Il pense qu'à un moment toutes les actions doivent avancer. Et il trouve que faire la remarque aux chambres d'agriculture et aux agriculteurs que si vous ne faites pas l'effort vous n'aurez pas le financement, c'est un peu limite déontologiquement. Enfin, faisons avancer le dossier de stockage tous ensemble et derrière vous trouverez des gens motivés.

**Mme DESWARTVAEGHER** explique que pour les diagnostics d'exploitation qui n'avaient pas trouvé tant de demande, c'est une question que l'on a évoquée au CoTech du PTGE, à savoir, est-ce vraiment une action qui mérite d'être poursuivie. Car si c'est une action qui ne rencontre pas l'effet escompté et s'il n'y a pas d'intérêt derrière, elle doit être revue. L'idée aujourd'hui est de voir ce que ça donne cette année, avec l'arrivée d'Alexandre PABOEUF à la chambre d'agriculture, suivre les avancées des diagnostics qui ont déjà été mis en place, faire un bilan et voir pour ajuster les actions agricoles à venir. Le bilan de cette action n'est pas propre au territoire de la Boutonne.

**Mr CACLIN** dit que l'on voit que la profession agricole s'abstient sur le programme de la ZPACC, s'oppose au projet de SDAGE, c'est la conséquence d'un état général. On voit le changement climatique, on voit les inondations qui succèdent à la période de sécheresse et qui vont certainement être suivies de périodes d'orages estivaux et on bute sur ce problème de stockage. Il pense qu'il faut vraiment qu'on tienne compte de ces évolutions climatiques, pour lui, il est indispensable qu'on débouche sur quelque chose d'intelligent par rapport aux réserves de substitutions. Il ne voit pas comment on peut s'en sortir autrement. On a besoin d'eau, c'est évident. Quand on prend l'exemple sur un autre territoire, on pourrait pomper plus de 20 M de m<sup>3</sup> pour irriguer en période d'assec, on a besoin d'irriguer en période estivale. À côté de ça les réserves permettraient de réduire par 3, 4 ou 5 les volumes pompés en période d'assec en compensant par l'apport des réserves de substitution. Il n'arrive pas à comprendre raisonnablement quelles sont les autres solutions que de mettre en place les réserves de substitutions.

**Mr DEMARCQ** demande si il a lu le dossier des réserves et l'étude qui a été faite. On est dessus depuis des années, on a discuté depuis 7-8 ans, ça été présenté à la CLE, on a discuté avec l'administration, ça été instruit plusieurs fois mais jamais l'étude n'a été revue pour avoir des dimensions qui puissent respecter les milieux aquatiques. Après que le SYRES l'ai repris en 2015, on a discuté avec lui, ça été la même chose, on a été écouté mais sous la pression il suppose, l'étude est restée dans le même état. C'est passé à l'enquête publique, il y a eu une vague de négociation avec Néorama qui a abouti à une légère remontée sur un cours d'eau, la Brédoire, et une remontée du débit de remplissage. Mais, sur les conditions de remplissage, par exemple les essais de forage ça été fait sur 72h à des périodes qui ne correspondent pas, et surtout cela provoque des assècs des affluents, où il y a plus de la moitié des projets de réserves donc la condition jusqu'à l'assec du cours d'eau, ça ne convient pas, ce n'est pas normal. Lors de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs ont eu un avis unanime pour la DUP. Il y a un sacré paradoxe, c'est que la CLE avait émis un tas de remarques et ils n'ont pas bien compris pourquoi il y avait autant de remarques et un vote favorable aussi important. Il y a plusieurs années de discussions et d'explications qui auraient pu être revues et peut-être qu'il faut des réserves mais pas dans des dimensions comme présentées dans le projet.

**MR MOIZANT** partage l'analyse. Ce n'est en effet pas dans ces dimensions-là qu'on résoudra le problème, il en faudrait 3,4 voire 10 fois plus. Il veut bien croire qu'on remette en cause les conditions de remplissage, mais franchement si vous comparez l'étude qui a été faite en Deux-Sèvres sur le bassin de la Boutonne et que vous la comparez avec l'étude qui a été faite en Charente-Maritime, le projet a démarré en avril 2004, il a été mis à l'enquête publique en 2007. Il y a des freins aussi de la part des services de l'état, il y a beaucoup d'études supplémentaires pour convaincre tout le monde, on en arrive à la fin avec quelque chose qui est présenté en enquête publique, cela fait 2 ans qu'on attend un rendu du tribunal administratif et il est annulé pour les raisons qu'a expliqué Mr DEMARCQ alors qu'on est la seule étude en France qui réalise des pompages en condition de remplissage. De toute façon, on ne peut pas y arriver, sachez les conséquences de ces actes-là, c'est que demain on importera en plus du mouton, des volailles, du porc, les légumes, les fruits et demain ce sera les blés. C'est comme ça, avec les territoires qui sont ici et décide des choses, on se retrouve dans le mur.

**Mr DEMARCQ** fait remarquer que beaucoup de céréales sont exportés.



**Mr MOIZANT** dit que c'est la démocratie qui n'est plus respectée. Voilà dans le monde qu'on est. Il a du diversifié car les cultures ne le font plus vivre.

**Mr CACLIN** dit qu'il siège dans une autre CLE, sur Sèvre Niortaise et Marais Poitevin et il est montré que depuis l'installation des réserves de substitutions, on respecte les niveaux d'étiages et les niveaux de nappes. C'est un fait.

**Mr MAZIN** dit que pour le principe du stockage, on a bien évolué car aujourd'hui il y a quasiment consensus sur le fait de dire, stocker de l'eau ça peut être intelligent. On butte sur les conditions de remplissage pas sur le principe de la stocker. La question des financements est un autre problème annexe. Dans certaines régions du monde, avec la création de réserves de substitutions, on a sauvé les gens de la famine et préservé la biodiversité qui disparaissait. Mais pour ici, comment on stocke cette eau et comment on l'utilise. Il suffit d'un tout petit pourcentage de toute l'eau qui est passée cet hiver. On n'a pas les moyens techniques de stocker cette eau-là et donc on va prendre dans les nappes et donc forcément il y a des conflits et on n'y arrive pas. Peut-être qu'il faut faire autrement.

**Mr MOIZANT** répond que l'étude sur la Boutonne, avec les essais de pompage réalisés, les impacts des prélèvements sur la nappe superficielle sont maximums de 15 jours. Quand on va prélever de l'eau entre janvier et mars ou entre décembre et février, il n'y aura pas d'impact sur les débits de juillet. Il faut quand même respecter les études. On nous dit 15 jours maximum. C'est comme quand on met des seuils de printemps énorme pour dire on va préserver l'eau l'été, ce n'est pas vrai, l'eau qui a été prélevé pour l'irrigation ces derniers jours elle aurait été emmenée par la Boutonne. Les études qui sont dans le dossier le disent. La nappe d'accompagnement c'est quasiment comme si on prenait dans la rivière, mais on prend dans la nappe parce que c'est moins cher, qu'il y a moins de risque d'envasement des réserves.

**Mr CACLIN** répond que c'est détestable parce qu'on n'avance pas. On n'avance pas parce qu'il y a un a priori de manque de confiance. La profession agricole fait énormément d'efforts, tout n'est pas parfait, il y a certainement des choses à améliorer mais la profession agricole en est partie prenante et en est consciente. Mais si on met le doute avant toute chose, on n'avancera à rien, et dans 10 ans ceux qui seront encore à la CLE du SAGE, il y aura toujours les programmes volontaires et ils n'auront pas atteints les objectifs, avec des gens qui ne signent pas. C'est un débat stérile, on perd notre temps et finalement on ne fait rien avancer.

**Mr DEMARCQ** répond que le souci c'est que dans le PTGE il y a autre chose que les réserves de substitutions, il y a une trentaine d'actions où il faudrait avoir plus d'ambition. On parle des diagnostics d'exploitation qui ont du mal à se mettre en place, ça fait presque 5 ans qu'existe ce projet de territoire et on n'arrive pas à motiver les chambres d'agriculture à changer de pratique et avancer pour faire des économies d'eau.

**Mr CACLIN** demande comment inciter les agriculteurs quand on dit aux agriculteurs qu'il faut attendre pour les réserves.

**Mme ALOE** dit que les réserves ne représentent peut-être qu'une petite partie du territoire mais derrière ce sont quand même des gens qui vivent. Elle connaît des maraichers qui n'ont pas d'eau. Ils étaient les premiers à vouloir des réserves, ils les attendent, ils vont peut-être devoir mettre la clé sous la porte, ils ont son âge, ils ont des enfants à faire vivre, ils vont faire quoi s'ils n'ont pas d'eau ? Ils n'ont pas la possibilité de pomper.

**Mr DEMARCQ** répond qu'il est d'accord mais pas dans n'importe quelles conditions.

**Mme ALOE** répond que dans ce cas Mr Demarcq préfère que les agriculteurs ne s'en sortent pas et qu'on importe une grande partie de ce que l'on mange. Est-ce ça l'environnement pour vous ? c'est ça l'écologie ? une écologie punitive ? c'est ça malheureusement le gros problème. Depuis 2005, elle siège à la CLE et au SYMBO et Mr Demarcq a toujours le même discours, il ne veut pas avancer, il n'est pas constructif. Il faut trouver des solutions parce que derrière il y a des gens qui vivent avec des familles. L'eau est aussi bien un bien pour la biodiversité que pour les Hommes. Des Hommes qui ne savent pas ce qu'ils vont faire dans 10 ans.

**Mr DEMARCQ** répond qu'il est d'accord mais que l'on est sur un bassin déficitaire et que les réserves ne doivent pas se faire dans n'importe quelles conditions. De plus, regardez ceux qui sont bénéficiaires des réserves de substitutions, ce sont rarement des maraichers.

**Mr EMARD** affirme que ce n'est pas une question de catégorie d'agriculteurs. Il rappelle que la CLE avait émis un avis favorable, très largement favorable au projet des réserves de substitutions. C'est bien et respectable d'avoir des convictions mais il faut respecter le rouleau compresseur de la démocratie.

**MR CACLIN** dit que seulement un petit nombre d'agriculteur s'attribue les réserves d'eau. En réalité on s'aperçoit que quand les réserves sont en fonctionnement, le nombre d'agriculteur qui en bénéficie augmente. Parce que les agriculteurs



sont dans une démarche d'évolution de leurs pratiques mais les réserves constituent donc un supplément par rapport à ce dont ils ont besoin et ça permet à d'autres de pouvoir en bénéficier.

**Mr EMARD** approuve, comme on le constate dans les Deux-Sèvres, s'il n'y avait pas eu les bassines, est-ce que Delplanque aurait débarqué sur le bassin de la Boutonne. Je ne crois pas. Et ce développement de l'économie et la création d'emploi en zone tendue, en a bien besoin.

**Mr MOIZANT** dit qu'on perd des contrats tous les jours en France. Sachez que l'on avait autrefois des contrats qui ne nécessitaient pas d'irrigation et aujourd'hui elle est obligatoire. On a essayé de mettre des maïs semence, ça été difficile. Aujourd'hui on a des projets noisetiers avec irrigation obligatoire. Le monde avancera sans nous. Tous les départements d'Adour Garonne à l'exception de Poitou-Charentes ont entre 40 et 60M de m3 stocké. La Charente-Maritime c'est entre 3 et 5 M m3.

**Mr DEMARCO** remarque qu'il voit maintenant qu'il y a des vignes irriguées. Est-ce que c'est normal de se lancer dans des projets pareils ? Je sais bien qu'une plante il lui faut de l'eau.

**Mr PERRIER** dit qu'il faut faire extrêmement attention. C'est le devenir de la profession agricole qui est en cause. Il y a de moins en moins d'agriculteur, de moins en moins qui en vivent, un certain nombre s'oriente vers le bio, sans a priori mais sur le bio il faudrait quand même produire un minimum. Que va-t-il se passer ? les produits bio sont subventionnés massivement pour maintenir un certain niveau de revenu, il ne faut pas se leurrer, il a quand même une antériorité dans la profession, il sait très bien ce que sont les aides au départ et ce qu'elles sont à l'arrivée et il voit bien qu'elles décroissent avec le temps. Et quand elles décroissent, s'il n'y a pas une production suffisante, ils crèveront, ils seront rayés de la carte et il n'y aura pas de successeur. Il faut au moins que la profession puisse vivre. On n'a pas le luxe dans notre territoire. On a une économie qui commence à redémarrer, elle a été très souffrante pendant longtemps, et s'il y a des cultures qui ne se mettent pas au diapason, si elles ne progressent pas, c'est quasi la disparition de la profession agricole. Les coopératives agricoles avec les emplois qui sont autour sont important car quand on crée de la richesse on crée des emplois, si on ne crée pas de richesse on ne crée rien du tout et c'est le chômage.

**Mr BERTHONNEAU** souhaite donner un éclairage. Il est un nouvel élu, il est sur le territoire depuis quelques années, il observe, il écoute, il ne connaît pas toutes les discussions qui ont dû avoir lieu devant les instances syndicales, politiques... Il pense qu'on a du mal à faire la part des choses, c'est-à-dire, d'une part l'évidence technique de faire des réserves, c'est-à-dire que quand l'eau coule l'hiver, on la met de côté pour l'utiliser l'été et le problème politique qui est, qui a le droit d'utiliser cette eau ? Tant qu'on n'arrivera pas à scinder ces deux choses : oui il faut techniquement faire des réserves et ensuite paisiblement discuter de comment utiliser cette eau, on n'avancera pas. C'est la vision d'un citoyen lambda qui arrive et qui débarque dans cette instance, cette organisation. Il y a une nécessité de stocker de l'eau pour l'agriculture, pour compenser les périodes excédentaires mais il y a un problème politique qui est qui utilise l'eau.

**Mr EMARD** rappelle que ce débat dépasse le sujet du PTGE.

**Mme DESWARTVAEGHER** observe que toutes ces remarques sont les mêmes sur tous les territoires.

**Mr EMARD** espère que la mission ministérielle prévue la semaine suivante au sujet du PTGE puisse apporter des réponses.

#### **Mme DESWARTVAEGHER poursuit la présentation du bilan.**

**Mr CACLIN** demande si Prom'Haies a été sollicité et mis en partenariat au sujet de la plantation de haies et de l'hydraulique douce.

**Mme DESWARTVAEGHER** confirme mais doit refaire un point pour connaître l'avancement des démarches en général.

**Mr CACLIN** dit que pour la commune de Melle, il serait intéressant de les contacter compte-tenu du nouveau périmètre de la commune sur la Béronne et de ces orientations politiques. Elle pourrait être favorable à travailler sur ce type de sujet.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond que les techniciens rivières des Deux-Sèvres ont rencontré un ensemble de personnes ressource pour établir l'état des lieux. Les contacts sont pris avec les personnes référentes sur ce territoire à problématique de coulée de boue.

**Mr EMARD** se questionne sur la démarche aussi bien pour les financements que sur la problématique de l'emprise foncière empêchant la mise en place de l'action. Il y a également un manque de volontariat des personnes. Il explique



que sur un territoire voisin, qu'est l'Antenne, il y a une synergie et certaines actions arrivent à être mises en place. Mais c'est un travail de longue haleine. Le problème c'est que l'on demande des délais et des objectifs à atteindre mais on ne va pas y arriver du jour au lendemain.

**Mr CACLIN** répond qu'il y avait les mêmes problèmes de coulées de boue sur la Belle.

**Mr EMARD** confirme et ajoute qu'il y a les mêmes problèmes sur la Nie à Saint Pierre de Juilliers. Il imagine que sur un terrain très sec, s'il y a un orage de 40-50-60 mm en quelques minutes, cela pourrait être grave.

**Mr AUDE** se demande pourquoi il n'y a pas de financement sur ces problématiques.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond qu'il n'y a pas d'outil disponible pour participer à des financements, soit purement hydraulique, par exemple la création de noue. L'autre frein pour la plantation de haies devrait pouvoir être levé avec l'AAP de la région mais nous étions confrontés à des AAP demandant des objectifs précis. La région va travailler sur la Trame Verte et Bleue, les espèces mellifères et on est toujours limité par des critères présents dans les AAP et qui ne rentrent pas dans nos projets. Par exemple des seuils ou montants financiers, des linéaires minimums de plantation.

**Mr CACLIN** propose de combiner les projets pour atteindre les critères.

**Mme DESWARTVAEGHER** répond que c'est compliqué car on peut se trouver sur des versants sans arbres donc le lien avec la TVB par exemple ne peut pas se faire. L'AAP du CD79 demande de mettre en place un linéaire minimum et on n'en a pas suffisamment pour rentrer dans les critères.

Elle poursuit la présentation du projet.

**Mr CACLIN** dit que ce projet est dans le périmètre de la Chancelée.

**Mr VOIX** confirme.

**Mr CACLIN** dit que lors d'un CoPil de la Chancelée, il avait été évoqué la possibilité de faire des échanges de terrain entre des agriculteurs et le lycée agricole. Ce type d'action peut être plus facile à mettre en place avec le lycée qu'avec des agriculteurs.

**Mr EMARD** rappelle que souvent on bute sur des contraintes administratives car ça ne rentre pas dans les critères des demandes de financements.

**Mme DESWARTVAEGHER** poursuit en disant que les actions se poursuivent notamment avec les techniciens locaux.

**Mme BROUSSEY** dit qu'il serait intéressant de se mettre en contact avec le SERTAD.

**Mme CAMARERO** confirme que le contact a été pris en début d'année.

**Mme DESWARTVAEGHER** finalise la présentation.

Quasiment 50% des actions ont été mises en place sur la période 2017-2019. Un nouveau programme d'action sera élaboré et présenté d'ici la fin de l'année.

**Mr AUDE** dit qu'il est intéressant de poursuivre des actions, qu'elles soient petites ou de grande ampleur. Certaines ne semblent pas très importantes à l'échelle de l'eau de la Boutonne, de l'écoulement etc... Mais si la zone humide de Prérault a été diagnostiquée comme intéressante, il pense qu'il faut poursuivre. L'idée, c'est que, si demain on veut avoir de l'eau pour l'agriculture, il en faut pour la rivière d'un bout à l'autre raisonnablement. Si la partie raisonnable c'est d'en avoir en période estivale, il faut faire tout ce qu'il faut. S'il faut que l'on restocke des eaux, s'il y a des zones qui ont complètement changé, il faut regarder s'il faut revenir comme avant ou l'adapter pour qu'elle puisse reconstituer, relibérer, relarguer plus tard. C'est le rôle des zones humides en général, il faut reconquérir. En amont, il y a des secteurs où on peut refaire cette conquête. Prérault en est certainement un exemple. Ce sera peut-être difficile, long en discussion avec les exploitants, les propriétaires, bien que dans la mouvance actuelle, il y a des choses qui avancent. Si c'est micro parcellaire, que c'est un peu trop compliqué, il ne faut s'attarder dessus.

**Mme BROUSSEY** souhaitait signaler l'importance du bilan présenté. C'était important d'avoir ce bilan pour faire un point d'étape. Par rapport aux échéances, il était prévu que le nouveau programme sorte courant de l'année 2020, et elle rappelle qu'il y a vraiment un délai à ne pas dépasser car au niveau des financements de l'AEAG, il faut que ça commence début 2022 au maximum. Le programme doit donc être validé à la fin de l'année 2021 dernier délai.



**Mr EMARD** demande s'il y a des remarques complémentaires.  
La présentation du bilan est terminée.

## 9EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DU PLAN ANNUEL DE REPARTITION

**Mr Pommier** présente le PAR 2021 de l'OUGC Saintonge pour la Boutonne et les volumes prélevables.

**Mr DEMARCQ** demande s'il y a eu un arrêté pour le PAR sur le bassin Boutonne.

**Mr POMMIER** répond qu'il a été proposé à la préfecture.

**Mr FONTAINE** répond que au contraire des autres bassins, le PAR de la Boutonne n'est pas encore approuvé par le préfet. Il est encore en cours d'instruction et il suivra le schéma prévu par la réglementation soit un passage au CODERST avant la prise de l'arrêté d'approbation. Nous sommes bien conscients du retard, il est en cours d'instruction. Il reste des points à éclaircir mais actuellement il n'est pas encore approuvé.

**Mr DEMARCQ** fait remarquer que l'irrigation a commencé.

**Mr FONTAINE** répond que les volumes qui seront consommés depuis le début de la saison seront défalqués du volume qui sera autorisé dans le PAR. On a bien l'objectif d'approuver le PAR le plus rapidement possible au vu de la situation.

## QUESTIONS DIVERSES

Au vu de l'heure, la présentation du Programme Pluriannuel de Gestion de la Boutonne amont est ajournée à la prochaine CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. EMARD** remercie les membres de la CLE ainsi que les invités pour leur attention et lève la séance à 12 heures 30.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne  
Frédéric EMARD